

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 350'000.- TTC, pour couvrir les travaux d'installation de pavillons provisoires dans le préau de l'école de Conches afin de satisfaire les besoins des élèves en matière d'activités parascolaires;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 350'000.- TTC au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 54.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2016.

## 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek indique que la commission des Affaires sociales a discuté de la proposition de Mme Saba consistant à soutenir les chrétiens en Syrie. La lecture des journaux montre que la situation humanitaire est extrêmement précaire. À l'unanimité, la commission Affaires sociales a décidé de faire une proposition au Conseil administratif de prélever CHF 10'000.- sur le fonds d'aide en cas de catastrophe.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'elle a mentionné cela dans ses communications. C'est le Conseil administratif *in corpore* qui en a décidé.

Mme Sobanek voulait encore dire que la commission va se pencher prochainement sur les critères d'attribution des logements communaux. Elle entend en discuter avec le président de la commission Territoire mais ne sait pas encore comment se fera la répartition entre les deux commissions.

M. Heimendinger répond, en tant que président de la commission Territoire, qu'il fera la même proposition.

Le président s'exprime en tant que président de la commission Bâtiments et Infrastructures pour indiquer que cette dernière a ouvert le chapitre de la loi sur l'énergie, à savoir la mise en conformité du parc communal avec ladite loi.

## 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

### 6.1 Situation en Syrie

Le président donne lecture de la lettre de Mme Saba.

« Mesdames, Messieurs,

*Vous devez sûrement être au courant de la situation catastrophique qui domine en Syrie depuis deux ans et de ses conséquences tragiques sur les civils syriens qui manquent de tout et sont dans un état de détresse profonde.*

*J'essaie par tous mes moyens de mobiliser les personnes autour de moi pour trouver de l'aide de n'importe quelle nature pour soulager cette misère qui touche principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées qui sont privés des besoins vitaux tels que les médicaments, le lait en poudre, les vêtements chauds etc.. Pour accéder à ces denrées rares, la population est obligée de risquer sa vie et l'on dénombre des centaines de morts chaque jour qui périssent de faim, de froid ou faute de médicaments, sans compter ceux qui tombent sous les bombes, les balles des francs-tireurs et dont les corps restent enfouis sous les décombres sans aucun secours. Des cas de typhoïde ont été signalés dans plusieurs villes et villages et les épidémies guettent les personnes épargnées par la guerre. D'après les chiffres officiels, on compte 120 000 morts et 4 millions de déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les organisations humanitaires sont débordées et n'arrivent pas à acheminer l'aide au bon endroit.*

*Face à cette situation dramatique, il est urgent de réagir rapidement et tous les moyens sont bons. Les chrétiens, qui sont une minorité en Syrie, sont particulièrement touchés et reçoivent peu de secours. C'est pourquoi ils seront prioritaires pour bénéficier de cette aide qui leur sera personnellement distribuée, principalement à Alep, ville historique qui a subi des destructions importantes.*

*Essayons de nous mobiliser pour trouver des solutions le plus vite possible. Il y a vraiment urgence....*

*Merci à tous pour votre soutien et votre engagement.*

*Carla Saba*

*NB : Une conférence aura lieu demain vendredi à 19h à « La Maison des Associations » -salle Gandhi - rue des Savoises 15, 1205 Genève. Thème : « Syrie, ce que les médias ne vous disent pas ». Le président mentionne une conférence qui aura lieu lendemain à 19h00 à la Maison des associations sur le thème de la Syrie. »*

## **6.2 Panneaux d'affichage**

Mme Bisanti avait demandé à M. Karr, au mois de novembre 2012, la raison de la disparition des panneaux d'affichages pour les associations à but non lucratif, à la route J.-J. Rigaud. Or, rien n'a été fait. Par contre, elle tient à le rassurer car il est très sensible aux panneaux publicitaires dans la commune, lesquels se portent en général très bien.

M. Karr répond qu'il s'agit du dicastère de M. Locher.

M. Locher avait cru comprendre qu'il s'agissait des panneaux situés au centre de la Gradelle.

Mme Bisanti répond que c'est aux deux endroits qu'ils ont disparu.

M. Locher vérifiera.

### 6.3 Respect du citoyen

M. Perrin revient sur un sujet abordé lors de la séance précédente du 31 janvier, à savoir l'ouvrage « Apprenez-moi citoyen ». Il se fera un plaisir de remettre à la commune cet ouvrage de Me Alain Marti qui aborde la situation civique en 1750 et où l'on retrouve des similitudes avec les récentes évolutions dans le canton, la Confédération et la commune. Ce serait bien de penser à la question du respect au citoyen dans tous les cas de figure. M. Perrin espère que cet ouvrage figurera en bonne place dans la bibliothèque communale.

### 6.4 Stationnements sauvages

M. Perrin était déjà intervenu concernant les stationnements sauvages, sur les lignes jaunes à proximité des passages pour piétons, et dans le cas particulier à l'avenue des Amazones où ces lignes avaient été mises en place pour que les enfants qui traversent pour se rendre à l'école soient vus par les automobilistes. Pas plus tard qu'hier, il a pu observer une fourgonnette parquée à cet endroit. Il aimeraient que les APM soient plus vigilants principalement au moment des arrivées des enfants dans les écoles.

Mme Grandjean-Kyburz donne raison à M. Perrin mais elle pense qu'il faut tout de suite appeler les AMP lorsqu'un véhicule est mal stationné.

M. Perrin pense cependant, que le temps que l'APM vienne, la fourgonnette ne sera plus là. C'est occasionnellement, au moment de l'entrée et sortie de l'école, qu'il faudrait une surveillance accrue.

### 6.5 Sécurité routière

M. Sapey observe que route J.-J Rigaud le radar est toujours « barbouillé » et les automobilistes rouent à 80 km/h. Il en est de même à Malagnou. Il demande donc la pose de deux radars au carrefour Malagnou, parce qu'il est très dangereux, et route de Florissant. M. Sapey remercie le Conseil administratif d'avoir envoyé des APM au chemin Georges-Werner, mais ils n'ont rien vu, ce qui est normal puisque leur seule présence est dissuasive.

Le président à également pris des photos à deux reprises. Le panneau est invisible à cet endroit et les automobilistes ne sont pas conscients du problème.

M. Sapey pense aussi qu'il faudrait placer un panneau à hauteur des yeux.

Le président remarque que M. Sapey mentionne des routes cantonales

M. Sapey en convient, mais les automobilistes roulent sur le territoire communal. En cas d'accident, posera-t-on la question de savoir si la personne blessée habite la commune, le canton, voire s'il s'agit d'un Savoyard ?

## 6.6 Toiles vertes à Conches

M. Sapey observe une prolifération de toiles vertes pour cacher certaines propriétés qui sont rapidement taguées et sont déchirées.

## 6.7 Barrières

Mme Wyss, à propos des Savoyards, revient sur la course des ducs qui a eu lieu début décembre. Depuis cette course deux barrières sont encore entreposées sur la route de Conches.

## 6.8 Chute d'un arbre

Mme Wyss signale que mardi dernier un arbre situé sur un terrain vague appartenant à l'Etat, s'est abattu sur le chemin de Conches jusqu'à une magnifique haie et a frôlé une véranda. Y a-t-il un contrôle sanitaire des arbres situés en bordure du chemin dans le parc ?

M. Locher parle sous le contrôle de M. Karr. Les propriétaires sont tenus de s'assurer de l'état sanitaire de leurs arbres. Si quelqu'un a le sentiment qu'il n'est pas entretenu correctement, il a le loisir d'interpeler le propriétaire pour le dénoncer et à ce moment-là, la force publique intervient. L'Etat est un propriétaire comme un autre.

## 6.9 Indicateurs de vitesse

Mme Hochuli remercie le Conseil administratif de sa bonne initiative consistant à avoir fait poser des indicateurs de vitesse à divers endroits du territoire communal. C'est un bon moyen pour faire baisser la vitesse parce qu'on ne se rend pas toujours compte de cette dernière.

## 6.10 Chauffage de la garderie le Petit-Manège et de l'école de la Gradelle

Mme Hochuli remarque que M. Locher a informé que la commune s'occupera du chauffage de l'école de la Gradelle et du Petit Manège. Or, le Petit Manège se trouve dans l'enceinte de la Gradelle et fait partie de la copropriété dont les propriétaires ont l'obligation d'être reliés au chauffage central de la Gradelle. Comment la commune peut-elle faire cavalier seul et où prend-on le chauffage pour le Petit Manège ?

M. Locher exprime son inquiétude d'entendre dire que la commune fait cavalier seul.

Mme Hochuli explique que M. Locher a dit que la commune serait indépendante au niveau du chauffage central de l'école et du Petit Manège. C'est vrai pour l'école, mais pas pour le Petit Manège. Est-ce que la commune a l'autorisation de la copropriété laquelle a l'obligation de se relier au chauffage de la Gradelle ?

M. Locher ne comprend pas d'où Mme Hochuli sort ces informations. Chacun sait que le Petit Manège est accolé à la chaufferie centralisée et qu'il existe un projet de rénovation de cette chaufferie. Il ne voit pas tellement pour quelle raison le Petit Manège changerait de système. Quant à l'école de la Gradelle, elle dispose d'une chaufferie conséquente et un projet d'isolation complète de l'enveloppe du bâtiment devrait permettre de diminuer drastiquement la consommation. C'est dans ce cadre qu'il a été question de raccorder l'école sur la chaufferie centralisée. M. Locher a donc parlé de l'éventualité en cours d'étude par les SIG d'utiliser la toiture pour faire du chauffage solaire de haute température dans l'idée d'un retour de l'eau préchauffée vers la chaufferie centralisée. Les besoins de l'école seront sans doute moindres en termes de chauffage précisément en raison d'une enveloppe très bien isolée. Ainsi, pendant l'été, l'école ne sera pas chauffée mais un système de récupération pour la chaufferie centralisée est prévu.

M. Locher ajoute qu'il existe parallèlement un projet de sondes de géothermie pour lequel la commune a signé une convention avec les SIG étant donné le volume d'énergie que consomment ces bâtiments quelque peu vétustes. La copropriété figure parmi les gros consommateurs mais elle n'a pas le droit de réaliser une chaufferie de ce type sans recourir à de l'énergie renouvelable que la commune assure en mettant à disposition son terrain pour les sondes de géothermie et accessoirement un projet d'énergie solaire. Il n'a donc jamais été question que l'école de la Gradelle, ni le Petit Manège aient une quelconque indépendance énergétique. Bien au contraire, la commune s'est assurée de la faisabilité des travaux puisqu'il faudra traverser des biens communs de la copropriété. Tant dans le cadre des conventions que lors de la réalisation du chauffage à distance, la commune s'est donc assurée d'avoir la garantie de pouvoir se brancher justement sur la future chaufferie centralisée au vu de l'aspect contentieux que certains copropriétaires de la Gradelle auraient tendance à soulever. Cette suspicion est donc levée par les conventions avec les SIG et la loi qui oblige les propriétaires de biens-fonds voisins de laisser passer les conduites de température de chauffage à distance dans le cadre de projets comme celui envisagé. La commune n'a donc aucune raison de faire cavalier seul.

Mme Hochuli se montre rassurée par ces explications.

## 6.11 Chenilles processionnaires

M. Sapey croit savoir que les chenilles processionnaires sont contrôlées par le service des Parcs et Promenades.

M. Karr répond que ce contrôle est du ressort de la Police municipale.

M. Sapey en déduit qu'ils peuvent aussi contrôler les arbres dangereux

M. Karr explique que les chenilles processionnaires sont faciles à détecter. En revanche, on ne peut pas demander aux APM de s'occuper de la santé des arbres, domaine très spécifique.

## **6.12 Audit de l'administration communale / organigramme**

M. Favarger demande réponse à la question posée lors du dernier Conseil municipal, à savoir le fameux audit dont les conclusions provisoires ont conduit à la mise à la porte de trois chefs de service. Il souhaiterait également pouvoir disposer d'un organigramme des services de la commune qui existait autrefois et qu'il faudrait mettre à jour.

M. Locher répond, comme il l'a déjà exprimé à réitérées reprises, que la gestion interne du personnel communal n'est pas de la compétence du Conseil municipal. D'autre part, les procédures en cours auprès de la chambre administrative exigent la plus grande discréetion. Il convient donc d'éviter d'évoquer certains éléments qui puissent être utilisées directement dans le cadre desdites procédures. En d'autres termes, M. Locher réserve ses réponses de manière extrêmement prudente.

M. Favarger s'enquiert de l'organigramme.

M. Locher souligne que la commune fonctionne très bien, les collaborateurs n'ont pas de problème de savoir à qui s'adresser. Si M. Favarger a quelques soucis, il peut s'adresser au Secrétaire général qui est le répondant direct pour le Conseil municipal, conformément à son règlement.

M. Favarger déduit de ces réponses que l'audit a rendu ses conclusions depuis longtemps mais qu'elles sont confidentielles.

M. Locher n'est pas certain de savoir ce que signifie confidentiel en termes juridiques et s'abstiendra de répondre.

## **6.12 Zone 30, chemin de Conches**

Mme Wyss demande ce qu'il en est du projet de zone 30 au chemin de Conches.

M. Locher rappelle que lors de la dernière législature, un projet de modération du trafic avait été déposé concernant le chemin de Conches, ceci sur toute sa longueur publique. Le temps a passé et actuellement, l'ensemble des aménagements tel que proposé à l'époque, est obsolète et n'est plus compatible avec ce qui se fait aujourd'hui dans le cadre des zones 30. À titre d'exemple, on ne réalise plus de dos d'âne, avec de jolis petits pavés qui, au bout de deux ans se décollent. L'aspect constructif a donc changé et la Direction générale de la mobilité propose une ouverture à des aménagements qui n'existaient pas antérieurement. Fort de ces constatations, le

mandat concernant la zone 30 du chemin de Conches a été élargi pour réactualiser les mesures de modération du trafic. Les choses vont lentement, car il est nécessaire d'initier une nouvelle procédure, d'abord en dressant un état des lieux, avec une objectivation des problèmes rencontrés, ensuite par le dépôt d'un projet qui, s'il est accepté, sera réalisé en collaboration étroite avec la DGM. Ce projet sera vraisemblablement présenté prochainement au Conseil municipal dans le cadre d'un crédit d'investissement parce que les moindres aménagements coûtent relativement cher.

Mme Wyss demande en quoi consiste le mode de réalisation actuel.

M. Locher répond qu'il s'agit avant tout de l'aspect constructif. Auparavant, on aménageait des parcours sur les côtés, l'élargissement était minime au niveau des trottoirs, mais actuellement, on voit fleurir des seuils de ralentissement sur toute la largeur de la voirie. Au niveau des utilisateurs, on sécurise davantage les très nombreux piétons, coureurs et cyclistes. Ce sont des domaines qui deviennent extrêmement techniques. Comme M. Locher l'a rappelé, depuis le début de la législature, il souhaite que la commune s'adjoigne des mandataires externes spécialisés en vue de réaliser des projets de qualité.

Mme Wyss obtiendra donc les détails le moment venu.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 h 58.*

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
M. SOBANEK

Le Président  
du Conseil municipal  
F. SPINELLI

**Annexes :** - annexe courrier Me Prost  
- annexe courrier ContrAtom